

Le Projet Educatif Territorial (P.E.T)

Cahier des charges

Qu'est-ce qu'un P.E.T ?

Le Projet Educatif Territorial est un projet évolutif partenarial qui vise à :

- développer sur un territoire donné une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes
- favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie, et à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société

Il repose sur une stratégie éducative établie à l'issue d'un diagnostic précis des besoins culturels, artistiques, sportifs, sociaux des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Il doit répondre à des besoins d'espace, de temps, de rythme de vie, d'activités de loisirs, de santé, de transport, de logement, d'orientation, d'information...

Quels objectifs ?

- Promouvoir une égalité des chances dans l'accès des activités de découvertes, sportives, artistiques et socioculturelles,
- Enrichir et diversifier les temps de loisirs des enfants et des jeunes,
- Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants et des jeunes,
- Promouvoir une égalité des chances dans l'accès aux dispositifs d'information, d'orientation, de formation, d'insertion sociale et professionnelle.

Quels moyens ?

Le P.E.T sur un territoire (communauté de communes, communes ou regroupement de communes) reconnu par les acteurs locaux, utilise les moyens suivants :

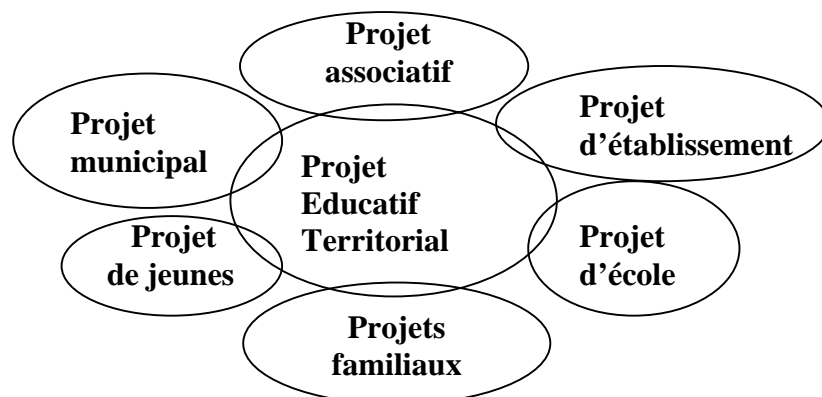
- Mobiliser les acteurs de la communauté éducative (collectivités territoriales, établissements scolaires, associations, services de l'état, organismes publics, familles et jeunes),
- Mettre en œuvre un partenariat concerté pour rechercher un meilleur équilibre entre les différents temps de l'enfant, scolaire, périscolaire et extrascolaire et réfléchir de manière pertinente et cohérente à la notion d'accueil des enfants et des adolescents,
- Compléter et diversifier les enseignements fondamentaux par des activités accessibles à tous,
- Favoriser l'autonomie des jeunes afin qu'il trouve leur place dans la société
- Valoriser l'engagement des enfants et des jeunes en vue de favoriser leur intégration sociale.

Quelle démarche ?

1) Les volontés

Le porteur de projet affiche sa volonté de mettre en œuvre le P.E.T par une **décision politique**.

Les instances démocratiques de chaque institution, association ou structure concernée doivent se prononcer également en faveur de ce projet.



2) La méthodologie

Le groupe de pilotage

a) rôle

- ↗ initie le diagnostic
- ↗ définit les objectifs éducatifs
- ↗ valide les axes de développement et détermine les critères de réussite du projet
- ↗ choisit les outils ou dispositifs appropriés au projet (CEL, CEJ, CLAS, CLSPD, REAAP, aide au projet de jeunes, ACM, PIJ/BIJ, PIF, CNDS etc ...)
- ↗ fédère les acteurs éducatifs
- ↗ mutualise les ressources financières, humaines, techniques et répartit les moyens
- ↗ assure le suivi du projet quels que soient les dispositifs (points d'étape, bilans, évaluations, actualisation du diagnostic et réorientations)

b) composition

Le porteur de projet doit constituer, sous son autorité, un groupe de pilotage local regroupant tous les partenaires intéressés par le projet. Il peut être composé :

- ↗ de l' élu(e), porteur de projet
- ↗ du coordonnateur (trice) après avoir été nommé(e) par cette instance
- ↗ d'enseignants et chefs d'établissements
- ↗ de représentants d'associations oeuvrant en faveur des jeunes dont les missions locales
- ↗ de représentants des parents d'élèves et des familles
- ↗ de professionnels de la jeunesse et/ou des travailleurs sociaux (animateurs notamment ceux des PIJ, espaces jeunes, centres de loisirs, accompagnateurs de projets de jeunes, éducateurs, assistant(e)s sociaux (ales)...
- ↗ de représentants d'organismes sociaux
- ↗ de représentants de services de l'Etat
- ↗ de représentants des jeunes (CMJ, associations de jeunes...)

c) fonctionnement

Il est nécessaire de mettre en place 3 réunions au minimum par an.

Il est recommandé de constituer une ou des commissions techniques qui élaborent des actions en fonction des âges et/ou des thématiques retenues.

Le rôle du coordonnateur

Il est le chef d'orchestre du projet :

- ↗ repère et mobilise les acteurs éducatifs et les partenaires institutionnels
- ↗ anime les réunions du comité de pilotage
- ↗ fait le lien entre les différentes sous-commissions, les partenaires et les élus
- ↗ propose une méthode de travail (répartition des tâches, élaboration d'outils de diagnostic, d'évaluation, d'échanges, gestion du budget...).
- ↗ Il est capable d'analyser, de synthétiser, de proposer, de s'adapter aux différents publics, d'écouter, de négocier.

Ces compétences correspondent à une ***véritable activité professionnelle*** : une qualification voire une formation adaptée est recommandée pour ce profil de poste.

Le diagnostic

La phase de diagnostic est celle qui revêt la plus grande importance dans la démarche de projet. Le diagnostic inclut un état des lieux (voir document en annexe I), une analyse et une synthèse de ces données permettant une définition du projet et son évaluation.

Il doit souligner les forces et les faiblesses voire les carences éducatives identifiées sur le territoire concerné, auxquelles le PET se propose de remédier.

Le projet : axes de développement

Ils définissent des stratégies et des moyens ou actions en relation avec les objectifs généraux. (voir schéma synthétique du PET en annexe).

Le financement : les différents dispositifs d'accompagnement

Selon les axes de développement choisis et les objectifs visés, différents outils et dispositifs peuvent aider les porteurs de projet à mettre en œuvre leur politique enfance-jeunesse, sachant que ***plusieurs dispositifs peuvent coexister sur un même territoire.***

Certains dispositifs nécessitent la signature d'une convention.

L'évaluation

C'est la mesure de l'écart entre ce qui est projeté et ce qui est réalisé, tenant compte des moyens mis en place et des délais accordés.

L'évaluation permettra aux acteurs éducatifs de mesurer l'intérêt d'un tel projet par rapport au diagnostic élaboré et d'en envisager son évolution. Il s'agira, ***au préalable, de déterminer les critères de réussite*** du Projet Educatif Territorial en fonction des objectifs définis (voir document en annexe).

3) La procédure

Un document final formalisera le P.E.T. Il inclura l'état des lieux, le diagnostic, les axes de développement, les critères d'évaluation du projet, les actions et partenariats engagés ou prévus, la budgétisation des actions et l'échéancier.

RECAPITULATIF DE LA DEMARCHE :

- 1) décision politique concernant un projet éducatif en faveur des enfants et des jeunes
- 2) groupe ou comité de pilotage local ou territorial
- 3) coordonnateur (choix et mission)
- 4) diagnostic
- 5) projet : axes de développement et partenariats
- 6) actions développées, critères d'évaluation et échéancier
- 7) choix des outils et dispositifs
- 8) budgétisation
- 9) évaluation
- 10) validation du projet par le groupe de pilotage
- 11) signature éventuelle de convention



Le Projet Educatif Territorial (P.E.T)

Eléments d'aide à l'établissement d'un diagnostic territorial

1- Remarques générales

Le diagnostic constitue l'étape préparatoire en vue de la détermination des objectifs et programmes d'actions adaptées aux besoins locaux des Projets Educatifs Territoriaux. C'est la première phase de mobilisation du groupe de pilotage territorial.

Le **groupe de pilotage territorial** est le garant du bon déroulement du diagnostic, de l'inventaire des données aux propositions d'actions.

L'**objet du diagnostic** concerne la place des enfants et des jeunes sur le territoire.

Il vise l'identification de :

- leurs aspirations et demandes éventuelles,
- les attentes et besoins exprimés par les familles,
- l'organisation actuelle de leurs temps: libre, scolaire et/ou professionnel, familial.

Ce recensement doit permettre de situer les différents temps de vie, les différentes formes de relations, les différents modes d'occupation de l'espace, par tranches d'âge pertinentes en référence aux enfants, préadolescents, adolescents, jeunes adultes.

Le territoire pertinent à prendre en compte pour le diagnostic correspond à son aménagement, aux actions et politiques qu'il développe. Il est lié à la réalité des pratiques sociales et de loisirs et aux modes de scolarisation et de professionnalisation des enfants et des jeunes. Le plus souvent l'échelon pertinent est l'intercommunalité. Toutefois, les propositions opérationnelles pourront porter sur un espace différent (ex. bassin de vie).

L'objectif recherché est la définition d'un projet éducatif territorial correspondant le mieux aux observations, attentes, demandes et besoins des intéressés (enfants, jeunes, familles, partenaires éducatifs, politiques et institutionnels).

Le recueil des données s'appuie sur les recensements et ressources documentaires existant auprès des différentes institutions et organismes (mairies, INSEE, CAF, MSA, ETAT, CG, établissements scolaires, associations...).

2. Recueil des données et état des lieux

Le territoire

- Situation géographique du territoire concerné (répartition des communes par taille, pôle d'attraction urbain...),
- Activités économiques principales du territoire.
- Equipements sportifs, culturels, socioculturels, ludiques, privés et publics (amplitude d'ouverture et taux d'utilisation).
- Equipements scolaires et caractéristiques (notamment emprise des cartes scolaires de référence).
- Espaces d'accueil des enfants et des jeunes (RAM, crèches, ACM, PIJ, PIF, centres sociaux, lieux de rencontres parents-enfants, Mission Locale, Point relais emploi, CIO ...)*

Les publics

- Situation démographique : densité, répartition par sexe, pyramide des âges, (tendances lourdes et évolutions attendues), flux migratoire.
- Catégories socioprofessionnelles des parents et des jeunes.
- Population scolaire ou étudiante (écoles, collèges, lycées, universités, centres de formation...) et caractéristiques de la scolarisation (sur le lieu d'habitation, sur le lieu d'activité professionnelle des parents, internats...).
- Aide sociale.

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes

- L'orientation, professionnalisation et accès au métier ;
- L'accès au logement
- La mobilité (déplacements, conditions...)
- La prévention et la santé
- L'accès à l'information
- Les pratiques d'engagement, d'autonomie, de citoyenneté des enfants et des jeunes.

Les pratiques de loisirs des enfants et des jeunes

- Les rythmes de vie : le temps libre (budget, temps disponible), le temps scolaire, péri et extra-scolaire, le temps en famille, les moyens de transports.
- Les pratiques de loisirs, de détente, les jeux, les lieux de pratique.
- Les modes de relation entre enfants et jeunes, les modes de sociabilité, de convivialité. La participation des parents et des adultes aux activités.
- Modes et moyens de transport et de déplacement existants et utilisés (des parents et des jeunes).

Les attentes et les aspirations en matière de temps libre.

- Les demandes formulées en matière d'équipements, d'activités, de moyens...
- Les attentes et besoins des familles sur les temps péri et extrascolaires (fin de journée, mercredi, week-end, petites et grandes vacances).
- Les besoins recensés par la collectivité et les professionnels.
- Les attentes et besoins des jeunes sortis du système scolaire.

Les politiques développées, les dispositifs, les partenariats mis en place et les réponses actuelles

- Descriptif des outils et dispositifs mis en œuvre (zones, contenus des programmes, réussites et échecs, moyens financiers et humains consentis, partenariats existants...), contrats, chartes et inscriptions dans des dispositifs spécifiques.
- Interventions associatives, effets, modalités, coûts.
- Interventions des collectivités locales : politiques développées au regard des âges, des équipements, des publics particuliers...

3. Analyse des données

Commande

- Analyser et ordonner les informations recueillies, les croiser entre elles pour mieux exploiter les premiers enseignements.
- Faire apparaître **l'existant**, les manques et les carences, les besoins (écarts entre les aspirations formulées et les réponses apportées).
- Faire apparaître les éléments de dynamisation, de blocage et surtout les enjeux principaux qui peuvent résulter de conflits de personnes, d'institutions ou de conflits de compétences.

4. Elaboration des éléments du diagnostic

Commande

- A partir des éléments tirés de la phase précédente, un document présente sous forme écrite les 4 axes principaux (l'existant, les besoins, les atouts, les freins), validés par le comité de pilotage territorial.
- La conclusion du document peut amener les pistes d'actions possibles qui seront étudiées à partir des objectifs d'une politique en faveur des enfants et des jeunes du territoire concerné (voir schéma synthétique du projet éducatif territorial).



GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

RAM : Relais des Assistantes Maternelles
ACM : Accueil Collectif de Mineurs
PIJ : Point Information Jeunesse
PIF: Point Information Famille

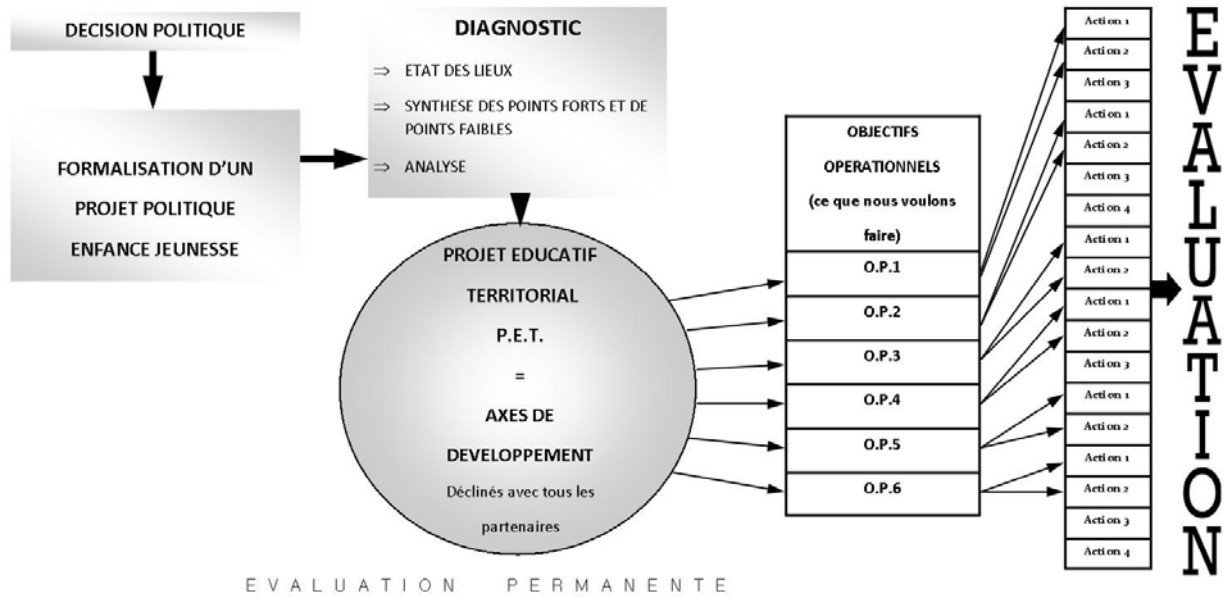
MSA : Mutualité Sociale Agricole
CG : Conseil Général
CIO : Centre d'Information et d'Orientation

Le Projet Educatif Territorial (P.E.T)

Eléments d'aide à la démarche d'évaluation

| EVALUATION | | CRITERES | EXEMPLES d'indicateurs qualitatifs ou quantitatifs |
|--|--|--|--|
| EVALUATION DES EFFETS | Effets sur le public ciblé (enfants, jeunes) | <ul style="list-style-type: none"> ▶ sur les comportements, l'épanouissement ▶ sur la motivation, l'attention, la mémoire ▶ sur l'autonomie, la responsabilité ▶ sur la fatigue, le sommeil, l'agitation ▶ sur les acquisitions, la réussite scolaire | Concentration (mesure du temps, qualité de la production) - Fatigue de l'enseignant, de l'animateur, de l'enfant- Absentéisme (nombre) - Projets - productions - Agressivité (nbre d'événements) - Connaissances minimum /âge - etc... |
| | Effets socio-économiques | <ul style="list-style-type: none"> ▶ sur le partenariat, la coopération intercommunale ▶ sur la vie sociale, associative, citoyenne ▶ sur la vie familiale ▶ sur l'aménagement du territoire ▶ sur le développement d'offre d'activités ▶ sur l'emploi | Types de relation - Projet commun - Création d'associations - Augmentation des membres – Nombre et dynamisme de bénévoles - Qualification des intervenants - Pôle d'équipements adaptés - Nombre d'activités - Diversification - Création d'emploi - Adaptation à l'emploi - Sous-emploi - etc... |
| EVALUATION DES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE | Conduite de projet | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Conditions de mise en place du projet ▶ Suivi | Nombre de présents - Qualité - Nombre de réunions - Groupes de travail Actions abouties - en cours - finalisées - Freins - Aides - etc... |
| | Budgétisation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Etude des coûts et des modalités de financement | Gaspillage au niveau du fonctionnement - Adapté au public - Surcoûts - Partenariat financier adéquat - etc... |
| | Etude des opinions des acteurs | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Opinions des enfants <li style="padding-left: 20px;">des parents <li style="padding-left: 20px;">des enseignants <li style="padding-left: 20px;">des intervenants <li style="padding-left: 20px;">des élus | Indice de satisfaction - de mécontentement - Pas d'opinion - Connaissance du projet - etc... |

SCHEMA SYNTHETIQUE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL



Exemple : structurer l'action éducative proposée aux enfants, aux jeunes et à leurs familles

Exemple : favoriser l'accès à l'emploi pour des jeunes de 16 à 25

Ex_AXE 1 : prise en compte des différents temps de vie des enfants de 6 à 11 ans

Ex_AXE 4 : accompagner les jeunes dans leurs recherches

Ex_OP1 : permettre une meilleure articulation entre temps scolaire et périscolaire (organiser le temps de restauration)

Ex_OP2 : développer le partenariat avec les structures adaptées

Ex Action 1 : créer des ateliers d'activités culturelles et sportives

Ex Action 2 : créer un espace de détente et ludique

Ex Action 1 : créer un forum de l'emploi

Ex Action 2 : créer des permanences délocalisées de la mission locale